



ANSSI

Agence nationale de la
sécurité des systèmes
d'information

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2010

Exercice Cyber Storm III : la France s'entraîne avec ses partenaires à faire face à une crise informatique mondiale.

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a participé à l'exercice Cyber Storm III. Organisé par les États-Unis, cet exercice visait à évaluer la capacité des États participants à apporter une réponse coordonnée à une crise majeure d'origine informatique.

Coordonné par le *Department of Homeland Security* (DHS), l'exercice Cyber Storm III a impliqué du 28 au 30 septembre 2010 treize États¹ et soixante sociétés privées. Grâce à son volet international, l'ANSSI a pu valider ses procédures de coopération et de coordination avec ses partenaires dans le cadre de la gestion d'une crise informatique de grande ampleur.

Cyber Storm III intervient quelques mois après l'exercice majeur national PIRANET 2010. En juin dernier, cet exercice organisé par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et l'ANSSI a permis de tester le plan gouvernemental d'intervention PIRANET, qui fixe l'organisation et les grands principes de réponse à une crise provoquée par des agressions informatiques.

La participation de l'ANSSI à Cyber Storm III lui a permis de compléter les enseignements tirés de PIRANET 2010 par une dimension internationale.

« En matière de cyberdéfense, la coopération internationale est essentielle pour développer une vision claire et complète des menaces comme pour y répondre » déclare Patrick PAILLOUX, directeur général de l'ANSSI. « La participation de l'ANSSI à cet exercice a renforcé nos liens avec nos homologues étrangers. »

Références :

[1] Allemagne, Australie, Canada, États-Unis, France, Hongrie, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

À propos de l'ANSSI :

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur www.ssi.gouv.fr.

Contact presse :

Pôle communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr